

C'est en vertu de ce décret que le P. Hugues de St-François publia le recueil de ces miracles en 1634. Mais rapportons ici le jugement des Bollandistes au sujet de ces miracles. " Or, disent-ils, ces bienfaits ont été confirmés par tant et de tels témoignages, que les hommes, même les plus exigeants, doivent en être convaincus."

Aujourd'hui le nombre des miracles, bien loin de diminuer, ne fait que s'accroître avec les malheurs et les épreuves des temps. Aussi l'Evêque a-t-il dit : " Il y a encore beaucoup d'autres miracles, qui pour avoir été juridiquement reconnus, n'ont pas été livrés à la publicité. En ces temps actuels d'innombrables fidèles accourent chaque année au sanctuaire de sainte Anne, et innombrables sont les faveurs qu'ils avouent y avoir obtenues par l'intercession de sainte Anne ; parmi ces faveurs quelques unes sont assez merveilleuses pour mériter le nom de miracles, et les actes en sont consignés dans les archives de notre Petit Séminaire."

(A suivre)

—ooo—

LA PREMIÈRE VISION DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE. (1)

(FÊTÉ LE 30 AVRIL.)

L'ombre s'étend dans la prairie,
Bientôt la nuit nous surprendra.
Viens, ma sœur, oh ! viens, je t'en prie ;
Il est tard, on nous grondera.

Viens ! mais pourquoi donc sur ce dôme,
Tes yeux semblent-ils s'attacher ?
As-tu vu quelque blanc fantôme
Glisser à travers le clocher ?

(1) Religieuse dominicaine, patronne de la ville de Rome.